

Motion adoptée à l'unanimité

lors de la session du 25 et 26 mars 2024

Pérennisation du dispositif d'Action de santé libérale en équipe (ASALEE)

Le dispositif ASALEE (Action de santé libérale en équipe) de coopération entre médecins généralistes et infirmiers, créé en 2004, a pour objectif d'améliorer la prise en charge de patients souffrant de pathologies chroniques : sevrage tabagique, diabète de type 2, risques cardiovasculaires, bronchopneumopathie, troubles du sommeil, etc. via des protocoles d'éducation thérapeutique.

Ce dispositif est incontestablement une réussite puisqu'il a permis de faciliter le parcours de soins du patient en valorisant de nouvelles compétences paramédicales, tout en faisant gagner du temps aux médecins.

Ainsi 9 000 médecins généralistes coopèrent avec plus de 2 000 infirmières, et près d'un million de patients peuvent bénéficier de cet accompagnement. La prise en charge des patients est excellente avec une écoute et une proximité beaucoup plus importantes, ce qui permet le dépistage plus précoce de certaines pathologies.

Le dispositif ASALEE remplit donc une réelle mission de santé publique, particulièrement importante dans les territoires ruraux. Or, la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) a acté la fin du financement du loyer des locaux professionnels (souvent au sein de maisons de santé) pour l'hébergement des infirmières ASALEE, et ce au 31 décembre 2023. Cette décision brutale, sans concertation, fait suite au refus de l'association ASALEE d'autoriser une intervention de la CNAM dans le temps de travail et les missions des médecins et infirmières. Elle provoque un émoi important et une inquiétude légitime des professionnels mobilisés et des élus locaux. Cette absence de financement nuit à l'égalité territoriale.

À cela s'ajoutent des situations surprenantes. Ainsi, dans la Nièvre, en février 2024, les 9 infirmières ASALEE ont vu le versement de leur salaire retardé, mettant en difficulté ces professionnelles. À ce jour, il est anormal que leurs dates de paiement pour les prochains salaires soient inconnues.

Non seulement l'ensemble de ces problèmes financiers de l'association ASALEE, qui découle de la non-prise en charge de la CNAM, met à mal le travail de tous, infirmiers et médecins, mais il suscite également des interrogations pour les patients, et génère ainsi beaucoup de stress, notamment sur la pérennité du dispositif dans le département.

Les conseillers départementaux demandent :

- que le dispositif ASALEE puisse être pérennisé notamment par un financement de cette association à hauteur de sa mission ;
- que la CNAM continue de financer les loyers d'hébergement des professionnels de santé de ce dispositif ;
- que l'association ASALEE dispose d'une trésorerie suffisante pour que les salaires puissent être versés en temps et en heure.